Application agréée E-legalite.com

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERAT 10 N 59-2559 02892-2022 0623-14_22-DE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 23 Juin 2022

Étaient présents :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Beauchamp, Bézirard, Borrewater, Caillieret, Cambien, Dissaux, Hocq, Legrand, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Barbarin, Belabbes, Dieusart, Haesebroeck, Houssin, Ledoux, Méquignon

Considérant qu'à la suite de la décision du Comité syndical en date du 28 avril 2021, une étude de faisabilité liée à la construction de réservoirs supplémentaires sur la station de Prémesques a été réalisée,

Considérant que le rapport de cette étude estime les travaux de construction d'un troisième réservoir sur le site de Prémesques à 4 800 000 € H.T., mission de maîtrise d'œuvre comprise,

Considérant la visite intérieure du réservoir gauche de Prémesques effectuée par les services du SMAEL pendant le nettoyage annuel de celui-ci, faisant état d'un cloquage généralisé sur l'ensemble de la résine, fragilisant le béton et donc la pérennité de l'ouvrage, ainsi que la qualité de l'eau potable stockée comme le démontrent les photos suivantes:



Considérant qu'en l'état actuel des installations, le réservoir gauche ne peut être neutralisé sans réduction de la distribution vers la MEL pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il est donc impératif et urgent de construire un 3ème réservoir afin de permettre:

La sécurisation de la distribution vers la MEL,

RECU EN PREFECTURE

le 29/06/2022

Application agréée E-legalite.com

- La possibilité de travailler sur la canalisation en dehors de l'arr শুনু ছিল্ড প্রাবৃহ্ণ প্রত্যাপ্র বিশ্বরূপ
- La réparation du réservoir de gauche sans réduction de la distribution vers la MEL pendant la durée des travaux,

Considérant qu'afin d'effectuer cette opération, il y a lieu de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour une mission totale dans les meilleurs délais conformément aux dispositions du code de la commande publique et du CCAG prestations intellectuelles,

Considérant qu'il y a lieu ensuite de lancer un marché de travaux en procédure adaptée au vu de l'estimation, inférieure au seuil de procédure formalisée, conformément aux articles L2123-1 et suivants du code de la commande publique,

Considérant qu'au vu de ce qui a été exposé et de l'urgence d'agir, il y a lieu d'approuver la proposition du Président de compléter l'ordre du jour et de délibérer sur ce sujet :

DECIDE

- de réaliser un troisième réservoir sur le site de Prémesques ;
- de passer les marchés correspondants ;
- d'imputer les sommes aux comptes 2031 et 2315 du budget ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes les dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS: 12

POUR: 12

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

EAUX de la

NDICAT

Jean-Claude DISSAUX